CONSEIL D'ADMINISTRATION

LYCEE COURBET

MARDI 7 NOVEMBRE 2023

Présents : Mme Gauthier, M. Ouadi, Mme Heitmann, Mme Amiot (membres de droit), Mme Duperrier, M. Guyon, Mme Dewit, M. Lovat, M. Petitjean, Mme Gustin, M. Léonard (représentants des personnels d'enseignement et d'éducation), Mme Toussaint, Mme Remy, Mme Haag (représentants des personnels ATTOSS), M. Beurrier, Mme Bellec, Mme Frison-Vial, Mme Meyer, Mme Longet (représentants des parents d'élèves), M. Chevallier (personnalité qualifiée), Mme Rebert, M. Becherif, Mme Vial, Mme Ferchichi (représentants des élèves)

Invitée : Mme Durr (représentante des parents d'élèves)

Excusés : M. Lazar, Mme Iannicelli (représentants de la Région), Mme Horlacher, M. Collard (représentants du Grand Belfort)

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h03.

Mme le Proviseur remercie M. Ouadi, au nom de l'administration, de prendre les notes de la réunion.

18h04 : arrivée de Mme Amiot

Elle adresse ses félicitations aux nouveaux élus et les remercie pour leur engagement au service du lycée.

1 – Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2 - Point sur l'ordre du jour

Mme le Proviseur indique que 3 points sont ajoutés pour information : la place réservée aux élèves fumeurs, les journées Non Au Harcèlement, la formation

M. Guyon, représentant les personnels d'enseignement et d'éducation donne lecture d'une motion à plusieurs voix concernant le calendrier, l'organisation du baccalauréat et ses conséquences pédagogiques ; les élèves déclarent se joindre à la motion. Elle sera transmise par voie hiérarchique et jointe au compte-rendu de la réunion.

3 – Installation du conseil d'administration et de ses commissions

Les élections se sont déroulées entre le 2 et le 13 octobre selon leur objet. Mme le Proviseur remercie les services administratifs et les parents d'élèves qui ont permis cette année une mise en place électronique de cette procédure, avec un taux de participation en hausse (24,18% - 14,72% l'an passé).

Mme le Proviseur indique que dans la plupart des familles seul un responsable légal a participé au vote. M. Beurrier précise que la moitié des comptes ne sont pas activés, les familles se satisfaisant souvent d'un seul interlocuteur.

Mme le Proviseur indique qu'en raison du développement des procédures numériques, il nous faudra bien accompagner les familles (inscription, dépôt de dossiers…)

Elle remercie aussi les services de la vie scolaire et en particulier Mme Amiot qui a géré de main de maître les opérations de vote des lycées, dans toutes leurs dimensions.

Mme le Proviseur décrit la composition du conseil d'administration, dans ses différents collèges.

Les commissions sont composées à partir de membres élus du conseil ou librement constituées. Les commissions librement constituées permettent d'inviter largement d'autres personnes à y participer, permettant d'envisager la participation élargie de nouvelles personnes, dans la limite de la disponibilité des volontaires.

La liste des commissions a été transmise après les élections. Leur composition est jointe au compte-rendu. Certains sièges restent encore « vacants ». Mme le Proviseur rappelle que certaines commissions ne nécessitent pas une élection préalable en CA, la bonne volonté peut suffire pour participer aux travaux.

Mme le Proviseur indique que deux réunions de commissions se tiendront sous peu : le CESCE le vendredi 24 novembre à 14h présidé par délégation par M. Ouadi, la CHS-CT le lundi 20 novembre à 16h.

M. Guyon interroge l'ordre du jour de la prochaine CHS. Mme le Proviseur répond que nous mettrons à l'ordre du jour les points nécessaires, en particulier ceux qui avaient été soulevés lors du dernier conseil : conditions d'exercice en période de canicule et impact de la sécurisation du lycée. Des propositions peuvent être faites par les membres de la commission.

M. Guyon demande le rétablissement de la Commission permanente. Mme le Proviseur répond que la disparition de cette instance tient au fait qu'elle a été vidée de ses prérogatives. En effet depuis 2018, la CP ne peut plus délibérer sur les points relatifs au budget ou à la DGH. La CP doit pouvoir se substituer au conseil d'administration pour accélérer la prise de décision mais elle ne peut plus décider sur les sujets mentionnés ci-dessus.

M. Guyon souhaite qu'un caractère plus collégial soit reconnu pour préparer les opérations liées à la DGH pour éviter les tensions et les crispations de l'an passé. Mme le Proviseur répond qu'elle entend la demande et qu'elle avait concerté l'ensemble des collèges du CA séparément ce qui peut être corrigé par la réunion d'un groupe de travail préalablement à la présentation en instance.

Cette proposition est retenue et la composition du groupe est ainsi définie : 3 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, 2 représentants des parents d'élèves, 2 représentants des élèves, 1 représentant des personnels ATTOSS, 1 personnalité qualifiée ou 1 élu de la collectivité, la direction et 1 membre de droit.

Cette composition permet de ne pas figer les noms des personnes. Le groupe sera réuni dès que les éléments communiqués par le Rectorat permettront de proposer une répartition et une organisation en vue de la rentrée suivante.

18h25 : arrivée de M. Chevallier

Mme le Proviseur rappelle qu'à tout moment une commission permanente peut être installée par le CA si un objet d'étude fait jour et nécessite des prises de décision qui peuvent être déléguées (ex : règlement intérieur, gestion crise Covid par exemple…)

4 – Règlement intérieur du conseil d'administration

M.Guyon demande s'il est possible de ne pas dépasser 20h comme fin de réunion, en raison de la lourdeur des journées qui peuvent commencer à 8h (amplitude de 12h). Mme le Proviseur indique que les personnes qui siègent sont volontaires et que cela ne fait pas partie de leurs obligations professionnelles. Elle concède toutefois que les ordres du jour parfois longs, comme celui de ce soir, nécessitent du temps et de la concentration. Aussi dans le cas d'un ordre du jour chargé elle proposera de commencer les CA à 17h ou 17h30. Mais que ce sera au détriment des cours pour les élèves.

M. Beurrier précise que si les parents d'élèves sont prévenus suffisamment longtemps à l'avance il est envisageable de se libérer ; M. Chevallier fait part de ses difficultés pour arriver déjà à 18h…

Le règlement intérieur du CA est adopté à l'unanimité.

18h36 : sortie de Mmes Amiot et Remy

5 – Questions administratives et financières

4.1 – DBM pour vote

Il s'agit d'un prélèvement de 12 .000€ sur le fonds de roulement pour sécuriser les besoins sur la fin d'année civile

Mme Heitmann indique avoir demandé une rallonge budgétaire à la Région, compte tenu des coûts de l'énergie. Le fonds de roulement est passé sous la barre des 60 jours (54), cela doit être surveillé.

La DBM est adoptée à l'unanimité

18h40 – retour de Mmes Amiot et Remy

18h41 : sortie de Mme Amiot et M. Beurrier

4.2 – Décisions juridiques et financières

Mme Heitmann détaille le tableau présenté en pièce jointe.

18h42 : retour de Mme Amiot et M. Beurrier

Concernant les fonds sociaux, Mme le Proviseur indique avoir mis en place une procédure simplifiée et accélérée mais rassure l'ensemble des membres du CA en précisant que la mise à disposition des fonds est toujours validée par une commission.

Les parents demandent pourquoi apparait le prix de 1€ pour les préservatifs. Mme Heitmann répond que dans le distributeur il existe un tarif mais qu'ils sont distribués gratuitement à l'infirmerie.

18h48 : sortie de Mme Amiot et M. Beurrier

18h49 : retour de Mme Amiot et M. Beurrier

L'ensemble des décisions juridiques et financières sont adoptées à l'unanimité.

4.3 – Fonctionnement du service de restauration 2023-2024

18h51 : arrivée de Mme Durr

Mme Heitmann donne détail des tarifs qui s'appliqueront au 1er janvier, ces tarifs sont fixés pour l'ensemble de la Région. Elle indique qu'il est préférable financièrement de prendre des forfaits plutôt que des tickets. Elle précise également que des changements de régime sont toujours possibles en début de trimestre, sur demande écrite des responsables légaux. Cette demande doit être faite au moins 15 jours avant la fin du trimestre précédent.

Mme Rebert demande pourquoi il n'y a plus de menu végétarien tous les jours. Mme Heitmann répond qu'en raison de la réorganisation du service pour permettre aux élèves de manger malgré la pause très réduite au début d'année, il n'est présenté qu'un seul plat. Nous espérons d'une part que le travail sur les horaires permettra d'ouvrir la pause méridienne et ainsi de redonner du choix en matière de plats proposés. Elle précise également que la coloration « végétarienne » se mesure sur une semaine et non de manière quotidienne, par ailleurs l'accès au salade bar est libre ce qui permet de prendre autant que de besoin. Mme Remy ajoute qu'il y a toujours des féculents et des protéines par le fromage qui permettent d'avoir un repas équilibré.

L'augmentation des tarifs de la Région (+5%) suit l'inflation mais si des familles sont en difficulté on pourra toujours sur leur demande changer de forfait ou mettre à disposition des fonds sociaux.

Le fonctionnement du service de restauration est adopté à l'unanimité.

4.4 – Occupation des logements de fonctions 2023-2024

La répartition proposée est adoptée à l'unanimité

4.5 – Clé de répartition du SRH

La clé de répartition du SRH est adoptée à l'unanimité

4.6 – Budget des voyages et sorties scolaires avec participation financière des familles

La présentation des voyages et sorties avec participation financière permet de remarquer le travail fourni par les enseignants en matière de devis et de suivi de projet. Ainsi grâce aux efforts de M. Boutroux, le plafond de 500€ validé par la Charte des voyages a été atteint mais non dépassé, ce qui était un risque au départ. De la même manière les efforts pour déplacer le séjour à Berlin soit à Prague soit à une autre période en l'occurrence fin mai ont permis au voyage de voir le jour.

M. Beurrier indique que des dons peuvent être apportés en partenariat avec des entreprises qui s'approcheraient des fédérations de parents d'élèves. Mme le Proviseur répond qu'avec l'acceptation de dons ou legs, cette possibilité est réelle, mais ne doit pas engager le lycée dans un partenariat de type sponsoring, cela doit pouvoir rester comme du mécénat. M. Beurrier indique que les versements de ces sommes peuvent donner lieu à des réductions d'impôts pour les sociétés. C'est une piste à creuser par l'intermédiaire de fédérations de parents.

Mme Durr demande si les paiements pourront être étalés sur plusieurs mois. Mme le Proviseur répond que c'est toujours envisagé et Mme Heitmann ajoute que les découpages lui sont soumis pour approbation. Chaque professeur propose en effet aux familles cet étalement. Mme le Proviseur ajoute que les fonds sociaux doivent être mobilisés pour de tels voyages.

M. Guyon demande si le lycée peut mettre davantage d'argent sur le voyage en Espagne pour faire baisser la part des familles. Mme Heitmann répond qu'en l'état des finances c'est impossible.

Mme Dewit demande si la subvention Eveil peut être mobilisée. Mme le Proviseur répond que les 6 projets Eveil ont déjà été déposés et que nous ne pouvons pas proposer uniquement des voyages comme projets à la Région, conformément à leur réglementation.

L'ensemble des budgets des voyages et sorties scolaires avec participation financière des familles est adopté à l'unanimité.

4.7 – Avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Cette convention a pour objet l'intégration des modalités de mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle sur les adjoints-gestionnaires en application de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (dite 3DS) et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

L'avenant porte aussi sur la possibilité d'autoriser les occupations des internats par des tiers pendant les petites vacances.

M. Guyon indique que cette loi 3DS est une loi de désengagement de l'Etat et de régionalisation des établissements ; il s'inquiète du devenir d'autres services, comme les infirmières. Il prend également comme exemple le financement de manuels scolaires régionaux dictés par certaines Régions. Mme le Proviseur répond qu'il y a une volonté politique qui s'est exprimée et qu'il ne nous appartient pas ici de la commenter. Les organisations syndicales des personnels concernées ont validé cette convention en faisant les remarques nécessaires pour amender certains points.

Le risque serait de mettre en défaut ou en porte-à-faux des personnes détentrices d'une autorité sur des agents mais sans moyen pour agir.

L'avenant à la convention est adopté à l'unanimité moins une abstention.

6 – Points sur les travaux – lien avec la Région

Mme le Proviseur donne connaissance des différents points qui ont nécessité une saisine de la Région : l'espace toilettes et la configuration de la salle des professeurs, la température dans les locaux, l'espace plonge à la restauration.

Les réponses écrites ont été apportées. Mme le Proviseur en donne lecture. Les services de la Région ont été alertés depuis le 6 décembre 2022 sur ces problématiques. Le manque de personnels les empêche de procéder aux analyses et travaux nécessaires.

Concernant le service de restauration, le changement horaire proposé pourrait être une piste d'amélioration du service. Ce point sera débattu plus tard.

Mme le Proviseur indique qu'elle a saisi la Région par l'intermédiaire des services et des élus pour leur demander une autre organisation de l'entrée du lycée : nous avons faite part de nos difficultés face à une porte qui ne peut être ouverte qu'avec une clé et dont personne n'a de visibilité directe. La sécurisation de l'établissement passe par un système adapté à l'entrée et non une sollicitation incessante des agents ou des AED.

M. Guyon s'étonne du faible nombre de toilettes dédiées au personnel. Mme le Proviseur répond que la réglementation est respectée, que les toilettes ne sont pas différentes pour les hommes ou les femmes et qu'il n'est pas question d'empêcher les personnes qui ont besoin d'intimité de prendre le temps nécessaire.

Concernant l'isolation des bâtiments, Mme le Proviseur appelle la proposition faite de mettre des filtres sur les fenêtres pour réduire la température, fût-ce une petite baisse annoncée de deux degrés. M. Guyon s'inquiète de la nocivité de produits utilisés. Mme le Proviseur répond que si un équipement est utilisé dans un cadre scolaire, c'est qu'il a obtenu une autorisation. M. Beurrier indique que 7 degrés de moins sont possiblement obtenus avec les filtres.

Mme le Proviseur ajoute que ces éléments pourront utilement être repris lors de la CHS-CT

7 - Horaires de l'établissement

Dans le prolongement de la dernière réunion et pour faire suite à la proposition des élèves, nous avons étudié la possibilité d'ouvrir plus largement la pause méridienne, le flux à la restauration restant un point critique dans l'organisation du lycée.

Une première proposition amendée par les professeurs a vu le jour, et nous a conduit à la remettre pour information dans le tableau reçu. Une autre proposition a été formulée à l'issue d'une concertation avec l'équipe pédagogique. Dans les deux cas, la réduction de la durée d'une séquence de cours est obligatoire. Les horaires de début (8h10) et de fin (17h45) ne sont pas modifiés. Les horaires du mercredi sont identiques, nous savons aussi qu'un bus sera accessible si les cours se terminent le matin à 11h55 plutôt que 12h ou 12h05.

L'objectif premier est bien de proposer une pause bien identifiée et solide. Le nombre de minutes passées en cours est une variable très fluctuante au regard de la diversité des pratiques et activités pédagogiques. Nous avons que l'attention des élèves est maximale pendant les 35 premières minutes de cours et diminue ensuite, l'efficacité entre 50 et 52 ou 53 minutes de cours peut être interrogée… Les séquences de 2 heures seront quasi maintenues à leur niveau actuel car elles intègrent la micro-pause de 5 minutes.

De nombreux lycées sont déjà passé à ce système simple, car lié à des horaires faciles à retenir. Les déplacements d'élèves peuvent s'effectuer sereinement comme ceux des professeurs qui ont parfois besoin de se reconnecter dans une autre salle. La pause de 5 minutes entre deux séquences n'est pas anecdotique et correspond à une demande des professeurs.

Le sondage effectué par l'enseignant qui a proposé le découpage horaire n°1 à la suite du conseil pédagogique a donné les résultats suivants : 64 répondants pour 52 oui, soit 81.25%. Je suggère donc de retenir le premier découpage horaire.

M. Guyon propose de remettre une « pré-sonnerie » à 13h comme c'est le cas à 8h05 pour marquer le début des demi-journées.

Le changement horaire et les nouvelles sonneries sont adoptés à l'unanimité.

8 – Plan de continuité pédagogique

Ce plan découle de la circulaire ministérielle d'août 2023 demandant aux établissements d'indiquer comment ils prennent en compte le remplacement de courte durée. Il s'agit de limiter le nombre d'heures de cours perdues en utilisant les ressources de l'établissement sous diverses formes.

Le plan a été présenté à l'équipe pédagogique pour information et nous avons modifié certaines formules pour aboutir à la version ici présentée.

A noter que la restitution du bilan de ce RCD sera semestrialisé.

Le Conseil d'Administration est consulté pour avis.

M. Guyon demande quel est le volume horaire aujourd'hui perdu. Mme le Proviseur répond qu'au 7 novembre, 417 h n'ont pas été assurées sur un besoin de 9693 heures de cours, soit 4,3%. 65 heures ont été remplacées ce qui porte le pourcentage à 15% environ de cours remplacés.

M. Beurrier demande si dans ces heures sont comprises celles de l'absence du professeur de physique en début d'année. Mme le proviseur confirme que ces heures, qui n'ont pas vocation à être couvertes par du RCD, apparaissent bien ici.

Mme le Proviseur précise que ces remplacements sont tous faits sur la base du volontariat des professeurs, au-delà de leurs services déjà chargés avec des heures supplémentaires. Il convient donc d'être prudents.

Mme Rebert intervient en mentionnant le grand nombre d'heures de cours perdues en spécialités en Terminale et craint d'être fragilisée pour le baccalauréat.
Mme le Proviseur lui répond en disant qu'il faut observer cela à l'aune d'une année complète et que les professeurs sont très attentifs à la réussite et aux progrès de leurs élèves. Ils cherchent toujours à compenser mais dans le cas des spécialités compte tenu du montage des groupes cela peut en effet s'avérer difficile.

M. Guyon dénonce une forme de politique du chiffre par rapport aux remplacements et ajoute que les professeurs ont souhaité prioriser la manière de procéder pour favoriser la continuité pédagogique. Il existe selon lui un risque de faire n'importe quoi sinon.

Mme le Proviseur indique qu'il n'existait pas ici de protocole lié au RCD, pourtant demandé depuis 2005 et qu'il s'agit de décrire ce qui se fait, la base étant toujours le volontariat. Elle indique que ce plan n'est pas un contrat.

Mme le Proviseur avise le conseil de la transmission de ce plan aux autorités académiques.

9 – Missions, tâches et indemnités

Mme le Proviseur présente le tableau de répartition des missions et tâches. Celles-ci sont rémunérées soit par le dispositif Pacte, soit par des indemnités pour missions particulières (IMP). Les professeurs ont déjà validé ce point lié à leur rémunération.

Le CA doit avoir connaissance de cette répartition, cela met en valeur la diversité des missions, projets et tâches liées au fonctionnement du lycée. Le dynamisme et l'investissement des professeurs est particulièrement à souligner : 23 IMP et 55 Pactes (47 au départ) pour 50 personnes concernées. Il reste aujourd'hui 1 Pacte disponible.

10 – Evaluation de l'établissement : procédure (diapo)

Mme le Proviseur avait indiqué lors du dernier conseil être en attente des consignes académiques. Celles-ci sont désormais connues.

Le lycée entrera dans ce processus académique (et national) cette année. Plusieurs phases sont prévues : l'auto-évaluation avec un processus participatif auquel sont conviés l'ensemble des membres de la communauté scolaire (novembre 2023 – janvier 2024), la restitution du rapport d'auto-évaluation (synthèse des productions des groupes du lycée par le chef d'établissement), l'observation par des personnes extérieures à l'établissement (avril 2024), la restitution des travaux (juin 2024).

Mme le Proviseur indique que l'ensemble des membres de la communauté scolaire sont concernés par la démarche et qu'elle espère que tous sauront saisir cette opportunité de donner leur avis, il s'agit d'une démarche participative qui doit conduire, pour l'an prochain, à la réécriture du projet d'établissement.

Mme le Proviseur rappelle le diaporama envoyé avant les vacances et détaille le calendrier. Elle souhaite que le travail soit le plus collégial possible, indique que la présence n'est pas exigée mais souhaitée et que cela doit aider le lycée.

M. Guyon dénonce le caractère futile de cette évaluation, arguant qu'elle finira dans un tiroir du Rectorat. Mme le Proviseur répond qu'elle ne sait pas ce qu'en fera le Rectorat mais qu'elle sait que cela pourra servir au lycée Courbet.

Elle insiste sur la dimension collective et souhaite obtenir une large consultation. M. Beurrier précise que les liens reçus sont actifs et permettent de répondre aux questionnaires, avec un accès très (trop) facile...

11 – Questions diverses :

. Sécurisation des élèves et coin fumeurs : la mise à l'abri, en urgence dans le cadre du plan Vigipirate Alerte Attentat, le plus haut niveau possible, a conduit Mme le Proviseur à faire rentrer tous les élèves dans la grande cour. J'ai donc dérogé à la loi qui interdit les fumeurs à se trouver dans l'enceinte du lycée. Cette situation, très ponctuelle, ne peut se prolonger, nous allons donc redemander aux élèves fumeurs de ressortir du lycée dans les conditions énoncées plus haut.

Une large discussion s'installe sur le fait de la contrainte imposée soit aux personnels dans la gestion des fumeurs aux abords du bâtiment (nocivité et risque sur la santé) soit aux élèves eux-mêmes, soit aux agents d'accueil pour gérer les entrées et sorties.

Mme le Proviseur rappelle que la loi nous impose de ne pas accepter dans l'espace public des personnes qui fument, sous quelque forme que ce soit. Il n'est pas possible de se situer en dehors du cadre légal.

M. Becherif fait remarquer le risque de voir à nouveau de nombreux élèves aller et venir sur le parvis, en bordure de route.

Mme Remy fat part des grandes difficultés engendrées par le fait que d'une part il n'existe pas de sas avec vue sur la porte, déclenchement à distance et sécurisation des entrées, et d'autre part la liberté

des élèves et les venues de l'extérieur qui sont difficilement gérées, qui plus est de manière variée selon les personnes en poste. Une souffrance est ressentie.
Mme Toussaint demande si on ne pourrait pas saisir l'opportunité du mois sans tabac (novembre) pour communiquer. Mme le Proviseur indique qu'il faut pour cela mobiliser des personnes et qu'elle est tout à fait d'accord s'il y a des volontaires.

M. Guyon déplore que la situation dure depuis longtemps, au moins trois ans, sans que la problématique de l'entrée (porte et sécurité) soit prise en compte. Mme le Proviseur lui répond que la demande a encore été faite par écrit à la Région et ses représentants.

Mme Ferchichi demande si un autre accès est possible. Mme Heitmann répond qu'en raison des contraintes de sécurité il ne peut y avoir qu'un seul point d'entrée.

Le conseil d'administration se prononce sur le retour des fumeurs en dehors des limites du lycée.

. Journées Non Au Harcèlement : notre lycée bénéficie cette année d'une personne chargée de mission sur le thème de la prise en charge du harcèlement, nous travaillons avec un groupe Ressources et en lien avec le Rectorat. Nous souhaitons cette année nous inscrire dans le programme national NAH et participer activement aux actions mises en place ce jour-là. Nous avons choisi de prendre deux jours complets pour assurer un temps d'échanges avec toutes les classes de 2de et une partie des autres classes. Deux points donc sont soumis au CA : d'une part le risque de voir les EDT des élèves de 2de légèrement impactés, d'autre part la banalisation de l'heure de cours de 13h à 14h le jeudi pour permettre une prestation musicale en lien avec le thème avec la présence de Tom Rochet.

Le conseil d'administration valide cette proposition.

. Formations : Mme le Proviseur indique que la participation au dispositif contre le harcèlement entraîne une obligation de formation pour le groupe Ressources, celle-ci, assurée par l'association nationale Marion La Main Tendue, aura lieu le mardi 12 décembre 2023 journée. Par ailleurs et dans le cadre de la nouvelle réglementation des sorties et voyages scolaires les personnes qui encadrent les élèves doivent posséder en leur sein des détenteurs du PSC1, diplôme de premier secours. Il nous faut donc rapidement réagir face à cette obligation survenue en juin et rappelée en septembre, le lycée a donc fait une demande de formation dans ce sens qui aura lieu sur le temps scolaire avant le départ du stage de ski.

Les formations font partie du temps de travail des enseignants, nous ferons tout, grâce à notre plan de continuité pédagogique, pour limiter l'impact sur les heures de cours mais il nous faut répondre aux obligations dans ces deux domaines : la sécurité et la lutte contre le harcèlement.

Le conseil d'administration prend acte de ces formations qui impacteront dans doute les emplois du temps des élèves mais permettront le déroulement des activités prévues réglementairement.

Mme le Proviseur précise que le prochain conseil d'administration se réunira le lundi 27 novembre, horaire en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Proviseur clôture la séance à 21h03.

Le Secrétaire de séance, La Présidente,

Nasserdine OUADI **Catherine GAUTHIER**